

**Communiqué de presse RMV
3 mai 2018**

Remontées Mécaniques du Valais - bilan de fin de saison

Un hiver blanc, des initiatives au niveau des abonnements et des offres ainsi que l'amélioration de l'infrastructure contribuent à amener des skieurs sur les domaines.

Après plusieurs hivers pauvres en neige, nous avons assisté à des précipitations exceptionnelles qui ont permis à l'ensemble de nos sociétés membres d'ouvrir leur domaine skiable dès les vacances de Noël. A l'inverse, une météo capricieuse, notamment les week-ends, et l'arrivée de la tempête Eleanor ont impacté négativement cette saison 2017-2018. Certaines stations comptent jusqu'à 13 jours de fermeture liés aux conditions météorologiques. Néanmoins, une très belle fin de saison sur la période de Pâques ont permis de renforcer l'avance prise après les vacances de carnaval en comparaison avec l'hiver précédant

Au final, en termes de fréquentation, les résultats sont nettement meilleurs que ceux de l'an dernier - une saison faible - avec une augmentation de 7 % des journées skiées.

Loi sur l'encouragement des remontées mécaniques

Le 17 mai 2013, le Grand Conseil a accepté la motion 4.158 « la promotion économique pour les remontées mécaniques valaisannes » (Rieder/Bregy). Durant l'année 2014, une commission extraparlamentaire, nommée par le Conseil d'Etat, a élaboré un projet de loi sur l'encouragement des remontées mécaniques. Fin avril 2015, le Conseil d'Etat a ouvert une consultation. Durant cette dernière, l'avant-projet a recueilli un fort soutien parmi les entités consultées. Le Parlement a débattu sur le projet durant la session de février 2017 valaisan et a voté une aide de 157 millions de francs à fonds perdu aux sociétés de remontées mécaniques.

Le 24 avril dernier, il a été annoncé que, par 10 voix pour, trois voix contre et aucune abstention, la commission de 2e lecture a accepté le projet de loi sur l'encouragement des remontées mécaniques avec les modifications apportées. Ainsi, cette loi sera présentée dès le 14 mai au Grand Conseil Valaisan.

La commission soumet au Grand Conseil différents outils d'aides au financement :

- Suppression du principe de subventions systématiques à l'investissement, tout en intégrant des possibilités de subventions pour la réalisation d'infrastructures exceptionnelles d'importance régionale ou cantonale (liaison plaine-montagne, réunion de domaines skiables)
- Abaissement des seuils EBITDA pour accéder aux prêts ou aux cautionnements. La commission a, en outre, confirmé la suppression du critère du chiffre d'affaires de 2 millions de francs pour l'octroi des aides.
- Création d'un fonds cantonal pour les remontées mécaniques.
- Suppression de la restriction de distribution du dividende sous réserve du respect des plans d'amortissement et des engagements des sociétés vis-à-vis de l'Etat.

Les modifications apportées par cette deuxième lecture permettent ainsi de rejoindre les besoins d'investissement calculés à l'époque par la commission extraparlamentaire, à hauteur de 270 millions de francs.

Ainsi, les Remontées Mécaniques du Valais soutiennent pleinement cette loi sur l'encouragement des remontées mécaniques et demandent au Grand Conseil d'accepter les propositions émises par la commission.

Berno Stoffel, Président des RMV, est plein d'espoir : « Cette loi est essentielle pour assurer la compétitivité des domaines skiables valaisans. Alors qu'en moyenne, il faudrait que les sociétés de remontées mécaniques investissent environ 100 millions par an, cette année aucun nouveau projet de construction d'installation n'est annoncé. Il s'agit d'un signal fort confirmant le bien-fondé de cette loi. »

La loi prévoit également des soutiens pour l'élaboration de masterplan dans les destinations. Ce masterplan est même une condition indispensable pour l'éventuelle obtention d'aides financières. « Ce point est clé pour cette loi ; en effet, la création d'un masterplan imposera une coordination entre les acteurs touristiques des stations et permettra sans doute d'éviter les situations récemment vécues à Crans-Montana ou à Saas-Fee, si dommageables pour l'image de notre canton » poursuit Berno Stoffel.

Le Comité des RMV soutient clairement cette loi pour les raisons suivantes :

- Cette loi est essentielle pour assurer la compétitivité des domaines skiables valaisans. Alors qu'en moyenne, il faudrait que les sociétés de remontées mécaniques investissent environ 100 millions par an; cette année aucun nouveau projet de construction d'installation n'est annoncé.
- La loi intègre tout de même des subventions à fonds perdus pour la réalisation d'infrastructures exceptionnelles d'importance régionale ou cantonale (liaison plaine-montagne, réunion de domaines skiables).
- L'abaissement des seuils au niveau de l'EBITDA et l'abandon du critère du chiffre d'affaires de 2 millions permettent à un plus grand nombre de sociétés d'accéder au système de soutien. Néanmoins, un minimum de 20% de marge EBITDA reste indispensable assurant ainsi que seules les sociétés ayant une chance d'être pérenne sur leur marché puissent en bénéficier.
- La loi telle que prévue prévoit la complémentarité des aides. Les sociétés auront un accès facilité aux aides prévues dans la loi.
- La création d'un fonds cantonal pour la branche des remontées mécaniques est un signal fort quant à l'importance du secteur. Cet instrument permet également de renforcer la transparence par rapport à l'utilisation des fonds publics.
- Les sociétés de remontées mécaniques, même si elles bénéficient des aides, peuvent continuer à distribuer des dividendes, dans un cadre clair avec des paramètres définis.

Pour tout renseignement:



M. Berno Stoffel
Président
079 543 25 07